

Lille, le 13 avril 2012

Communiqué de presse

ELECTION PRESIDENTIELLE : TRAVAUX DE MISE SOUS PLI DES PROFESSIONS DE FOI ET DES BULLETINS DE VOTE

Les services de la préfecture du Nord sont mobilisés dans la perspective du scrutin relatif à l'élection du Président de la République des 22 avril et 6 mai 2012. La direction de la réglementation et des libertés publiques (bureau de la citoyenneté) est ainsi chargée de l'organisation du scrutin en liaison avec les mairies, du suivi des travaux de mise sous pli et de l'enregistrement des résultats.

Les travaux de mise sous pli sont assurés la société Arvato Services implantée à Noyelles-sous-Lens (62) retenue après mise en concurrence des titulaires d'un accord-cadre qui lie les services de la préfecture du Nord à quatre sociétés pour l'ensemble de ces travaux de mise sous pli jusque 2014.

Pour le **premier tour** de l'élection présidentielle, les **travaux de mise sous pli** des documents électoraux, totalement automatisés, se déroulent 24h/24 **du 10 au 17 avril 2012**.

Près de **19 670 000 professions de foi** ont été livrées par les candidats et **40 000 000 bulletins de vote** ont été commandés par la préfecture, à l'imprimerie Léonce Desprez de Ruitz (62) retenue dans le cadre d'un appel d'offre européen.

Pour le **second tour**, les **travaux de mise sous pli** se dérouleront **les 2 et 3 mai**. Près de **3 940 000 professions de foi** seront livrées. **8 000 000 bulletins de vote** seront imprimés.

Au total, ce sont **plus de 71 600 000 documents** qui seront manipulées dans le cadre de la mise sous pli et de l'approvisionnement des bureaux de vote du département.

La distribution des plis est assurée par La Poste.

Dans le cadre de son action visant à promouvoir un développement durable, l'Etat, responsable du marché pour l'achat des enveloppes de scrutin dans lesquelles les électeurs glissent leur bulletin, a souhaité utiliser du papier recyclé. Les films (enveloppes transparentes) utilisés pour envoyer aux électeurs les professions de foi et les bulletins des candidats sont également recyclables. Par ailleurs, pour bénéficier du remboursement de l'Etat, les professions de foi des candidats doivent avoir été imprimées sur du papier de qualité écologique, c'est à dire prenant en compte les objectifs de recyclage et/ou de gestion durable des forêts. Le remboursement ne sera ainsi accordé que pour des documents produits à partir de papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées ou bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts.

1 808 784 électeurs sont inscrits au 29 février 2012 sur les listes électorales dans le département du Nord, dont près de la moitié dans l'arrondissement de Lille.

La direction des télécommunications et des systèmes d'information de la préfecture assurera les 22 avril et 6 mai la bonne transmission des résultats entre les mairies, la préfecture et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration. Le cabinet du préfet (bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure et service régional de la communication interministérielle) recueillera les taux de participation à mi-journée et dans l'après-midi et communiquera les résultats provisoires du département, dans l'attente de la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel.